

DIALOGUE AVEC LE CONSEIL DE L'EUROPE

L'Internationales Schulbuch Institut de Braunschweig, du 21 au 27 septembre 1969, rassemblait sous les auspices du Conseil de l'Europe, les délégations de vingt et une nations, en sus des représentants de l'UNESCO et de diverses instances internationales. Le thème du débat portait sur « L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DANS LES ECOLES SECONDAIRES DU PREMIER CYCLE, groupe d'âge 11/12 à 15/16 ans. »

A l'issue de séances animées de conférences, d'allocutions et d'interventions diverses entrecoupées de discussions prolongées jusqu'à des heures avancées, les résolutions ci-dessous ont été proposées par l'assemblée à l'attention du Conseil de l'Europe. Celui-ci aura à en tirer les recommandations qui seront adressées aux instances gouvernementales des divers pays.

Il y a lieu de constater avec satisfaction la grande unanimité qui s'est dégagée parmi cette assemblée pourtant si diverse d'origine sur la nature des problèmes relatifs à l'histoire et à son enseignement, ainsi qu'aux solutions résolument novatrices proposées. Ceci devrait contribuer à convaincre ceux qui hésitent encore ou ne veulent pas croire à l'acuité du problème, de l'urgence qu'il y a partout à porter les remèdes aux maux dénoncés.

Puissent ces recommandations inspirer heureusement ceux qui préparent les programmes d'histoire, définissent les méthodes et travaillent au matériel didactique nécessaire.

R. VAN SANTBERGEN

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS (1)

I. Le but de l'enseignement de l'histoire.

Les Délégués au stage estiment qu'en raison de son contenu et de sa méthodologie,

(1) Conseil de l'Europe. Comité de l'Enseignement général et technique. Stage sur « L'enseignement de l'histoire dans les écoles secondaires du premier cycle, élèves appartenant au groupe d'âge 11/12 ans - 15/16 ans ». Braunschweig (Brunswick), République Fédérale d'Allemagne, 22-28 septembre 1969.

- a) l'enseignement de l'histoire constitue une base commune à celui de toutes les sciences humaines ;
- b) l'enseignement de l'histoire est nécessaire pour que l'élève comprenne la condition de l'homme et sa propre situation dans le monde d'aujourd'hui.

L'étude de l'histoire devrait donc être rendue obligatoire pour tous les élèves à tous les niveaux d'enseignement. Cette exigence découle de la conviction que l'enseignement de l'histoire apporte à l'éducation de l'individu une contribution que nulle autre discipline n'est en mesure de fournir.

L'accord s'est fait sur les points suivants :

1. l'enseignement de l'histoire devrait amener les élèves à prendre progressivement conscience des problèmes nés du fait que les hommes vivent en société ;
2. l'étude de l'histoire doit comporter un élément important d'analyse critique du passé et également tenter de faire le point de la situation actuelle à la lumière des événements passés ;
3. il n'existe aucun ensemble particulier de faits historiques dont l'étude doit être imposée à tous les élèves ;
4. l'enseignement de l'histoire ne devrait pas encourager les attitudes étroites ou chauvines ;
5. on ne saurait se servir de l'histoire pour justifier une idéologie, de nature politique ou sociale. Le professeur devrait toujours présenter un point de vue aussi large que possible.

II. Le programme.

L'histoire est une discipline unique, soucieuse de façonner à sa manière l'esprit et l'imagination, et de communiquer un ensemble précis de connaissances de nature à permettre aux élèves de comprendre divers points de vue. Elle a trait aux événements, aux courants de pensée et aux émotions apparus au fil du temps.

Les Délégués du stage sont unanimes à condamner la tendance à l'encyclopédisme et à la pure érudition. Il importe de ne pas surcharger les élèves de détails trop nombreux dont ils ne peuvent discerner l'intérêt. Ils estiment que l'accent devrait être placé sur l'histoire des civilisations, conçue dans son sens le plus large et non pas simplement sous l'angle politique — c'est-à-dire englobant les questions spirituelles, religieuses, sociales, culturelles, techniques, économiques, scientifiques, etc. Ils suggèrent que les programmes tiennent compte du niveau mental des élèves, dans la mesure où celui-ci a été révélé par la psychologie. Les Délégués appellent l'attention sur la nécessité impérieuse de procéder à de nombreuses expériences d'enseignement, qui doivent reposer sur une base scientifique et permettre d'évaluer les différentes métho-

des proposées. A cette fin, ils suggèrent que des Centres pédagogiques soient créés par les autorités compétentes ⁽¹⁾.

L'histoire en elle-même est une étude de synthèse. Elle devrait demeurer au centre de toute intégration ou coordination avec d'autres matières. Les Délégués *recommandent* la coordination plutôt que l'intégration des différentes matières — une coordination appliquée non seulement à l'élaboration des programmes mais aussi à l'ensemble de l'enseignement (méthodes d'enseignement par équipes, réunions de professeurs de disciplines connexes, etc.).

Les élèves devraient étudier un certain nombre de sujets historiques, mais ils devraient par ailleurs, dans la mesure du possible, participer au choix de ces sujets afin de pouvoir s'intéresser et s'appliquer activement à la découverte de leur situation dans le monde.

Les Délégués estiment que les programmes fixés ne devraient pas avoir un caractère obligatoire mais devraient apparaître comme de simples recommandations. Ils devraient contenir une série de sujets à étudier, le professeur étant chargé d'en choisir un certain nombre en fonction de l'âge et des aptitudes de ses élèves.

Les Délégués souhaiteraient que l'on s'attache davantage à établir des programmes « concentriques », c'est-à-dire des programmes qui commenceraient par certains aspects de l'histoire locale pour s'étendre ensuite à l'histoire nationale, européenne et mondiale.

Ils estiment que les professeurs devraient aider leurs élèves à comprendre les liens existant entre les événements *dans le temps*, afin de leur permettre de discerner les rapports de cause à effet ainsi que les transformations et l'évolution subies.

Les professeurs devraient faire usage non seulement de manuels, mais aussi de matériels et de documents divers.

De façon générale, les examens extérieurs ne devraient en aucun cas entraver le choix des matériels ou celui de la méthode d'enseignement. Les examens extérieurs devraient être placés notamment sous le contrôle des professeurs.

Deux heures par semaine au moins devraient être affectées à l'enseignement de l'histoire aux élèves âgés de 11 à 16 ans.

Les élèves appartenant à ce groupe d'âge devraient avoir un bagage suffisant pour pouvoir acquérir, au cours de leurs premières années de formation, des habitudes essentielles, tout spécialement en ce qui concerne la recherche et la manipulation des documents accessibles, ainsi que l'assimilation d'une terminologie historique élémentaire.

(1) Il est ici fait allusion à l'article de M. René VAN SANTBERGEN « *L'histoire en procès dans l'enseignement secondaire* » qui a paru en 1968 (n° 15) dans les « *Cahiers de Clio* » (Bruxelles). Cet article contient d'intéressantes propositions pour que les programmes d'histoire soient établis sur une base thématique et non plus périodique.

Autant que possible et en procédant avec le discernement nécessaire, on devrait établir une comparaison entre les situations passées et les événements présents afin d'éclairer davantage le sujet et d'en permettre une meilleure compréhension.

III. Histoire locale, nationale, européenne et mondiale.

Les professeurs ne devraient pas essayer de « compartimenter » l'histoire en la décomposant en histoire locale, nationale, européenne et mondiale : tous ces aspects sont intimement liés et interdépendants.

L'étude de l'histoire locale apparaît aux Délégués non comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen de familiariser les élèves avec la méthode historique et de leur permettre de considérer les vastes problèmes sous forme de microcosmes. Ils sont convaincus qu'il importe d'accorder plus d'attention à l'histoire européenne. Il est réellement difficile d'équilibrer de façon satisfaisante l'histoire nationale, l'histoire européenne et l'histoire mondiale, sans perdre de vue l'âge des élèves. Il faut s'efforcer, lorsque l'occasion s'en présente, d'élargir les horizons nationaux et européens en une perspective mondiale. Les méthodes à adopter pour y parvenir sont importantes et exigent beaucoup de capacités pédagogiques des professeurs d'histoire. Ceux-ci doivent faire le plus de liaisons possibles avec les disciplines connexes et mentionner l'aide qu'elles peuvent apporter.

Histoire locale.

L'étude de l'histoire locale et régionale devrait être considérée comme une source importante dont tous les professeurs peuvent tirer les éléments d'introduction conduisant à une étude plus générale de l'histoire.

Les avantages que peut présenter l'étude de l'histoire locale, au cours du premier cycle de l'enseignement secondaire sont, en bref, les suivants :

- 1) en présentant des données issues de leur propre milieu et liées à leur expérience personnelle, l'histoire locale peut initier les élèves à la méthode historique et les aider à acquérir une conscience historique ;
- 2) l'histoire locale constitue la meilleure base pour une méthodologie active ;
- 3) l'histoire locale permet d'aborder l'étude du milieu physique sous un angle humaniste ; elle peut être efficacement associée à la géographie et à l'organisation administrative locale ; par ailleurs, elle constitue en elle-même une synthèse de ces études locales ;
- 4) étant donné les mouvements actuels de population, l'étude de l'histoire locale peut aider à résoudre le problème de l'adaptation de l'individu à un nouveau cadre ;

5) l'étude de l'histoire locale constitue une initiation réaliste à l'étude de l'histoire sociale et économique nationale, européenne ou mondiale.

Les examens devraient être conçus et orientés de façon à encourager l'enseignement de l'histoire locale. Une juste participation des professeurs à l'élaboration des épreuves est donc nécessaire.

Il est bon de souligner que l'histoire locale n'est pas un sujet à réserver aux écoles élémentaires, mais qu'elle a un important rôle à jouer dans tous les types d'écoles et à tous les niveaux d'enseignement.

Histoire nationale.

L'histoire nationale ne saurait être dissociée de son contexte européen et mondial ; mais l'étude des aspects économiques et sociaux de l'histoire nationale et locale fournit une bonne base pour l'étude de l'histoire européenne et mondiale.

Histoire européenne.

Les élèves sont capables, avant d'atteindre la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, de concevoir l'histoire objectivement dans une perspective européenne et il est extrêmement important que ces horizons leur soient ouverts.

Les cours d'histoire européenne devraient souligner les points qui révèlent une civilisation commune, sans toutefois négliger les traits caractéristiques de cette civilisation, c'est-à-dire les phénomènes ethniques, régionaux, nationaux ou propres à l'Etat-nation. Il faudrait également se garder de passer sur l'influence exercée par les autres civilisations sur la civilisation européenne et ses répercussions dans d'autres régions du monde.

Dans les instituts pédagogiques et les universités, une tentative devrait être faite pour ouvrir aux élèves-professeurs une perspective historique européenne. Ces institutions devraient être conscientes des besoins particuliers des établissements scolaires et un programme spécial d'histoire pourrait, le cas échéant, être mis au point à l'intention des élèves-professeurs.

Histoire mondiale.

Dans un monde en expansion, les problèmes qui ne revêtent pas un caractère universel sont extrêmement rares.

Voilà pourquoi il est indispensable de tenir compte de toutes les civilisations, y compris des modes de vie non européens. Ces modes de vie devraient également être étudiés du point de vue de leur originalité.

Le problème de l'enseignement de l'histoire mondiale exige encore de nombreuses études et recherches.

A titre de mesure provisoire, il est conseillé de permettre à tous les élèves du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire d'étudier de façon assez approfondie une civilisation non européenne. Cette étude serait une réplique à celle de l'histoire européenne et aurait un caractère complémentaire. La participation des élèves au choix et à la conduite d'un tel projet serait fort indiquée.

IV. Méthodes de l'enseignement.

L'enseignement de l'histoire ne peut atteindre les objectifs précédemment indiqués sans une participation active des élèves.

L'enseignement ex cathedra paraît aux Délégués devoir être abandonné au profit d'un enseignement actif, stimulant l'effort de recherche, de réflexion et d'expression, fondé sur la manipulation et l'exploitation des documents et du matériel didactique. L'exposé du maître n'interviendra qu'exceptionnellement pour effectuer liaisons et synthèses indispensables.

Cependant, parmi les procédés possibles, le choix d'une méthode dépend de la personnalité du professeur, du caractère de la classe, du sujet traité et des circonstances dans lesquelles l'enseignement est donné.

Les méthodes actives impliquent :

- a) l'accès à une documentation adaptée aux divers niveaux d'âge et préparée par des institutions qualifiées sur le double plan de la pédagogie et de la science ;
- b) une méthodologie progressive évitant à l'élève une confrontation avec des difficultés excessives ;
- c) des manuels très allégés se substituant aux anciens manuels « exhaustifs » qui ne constituent pas des auxiliaires assez efficaces ; dans ces livres, on s'attacherait à stimuler l'activité propre de l'élève par des questions et des plans de travail, à préciser le vocabulaire historique nécessaire et surtout à fournir des documents aussi nombreux et significatifs que possible ;
- d) un équipement scolaire comprenant des classes spécialisées dotées du matériel nécessaire à l'enseignement de l'histoire (matériel audio-visuel, cartes, etc.), un centre de documentation avec éventuellement des appareils de reproduction, doté d'un personnel qualifié. La télévision scolaire peut constituer un complément documentaire pédagogique précieux ; à cet égard, il paraît très souhaitable que les professeurs d'histoire puissent participer à l'élaboration d'émissions historiques ;

- e) des centres d'études et d'information pédagogiques au plan régional et national, centres habilités à collaborer avec des institutions ou organismes internationaux propres à fournir un matériel complémentaire ;
- f) une collaboration ou coordination à tous les niveaux (local, régional, national, international) entre les maîtres enseignant la même discipline ou des disciplines différentes.

A une époque où les citoyens de chaque pays sont amenés à prendre des positions qui peuvent influencer sur le destin de la communauté humaine, en un temps où les moyens de diffusion — radio-télévision surtout — jouent un rôle déterminant, il appartient aux professeurs d'histoire d'apprendre aux élèves à réagir d'une manière critique en face de l'information.

V. Formation des enseignants.

L'enseignement de l'histoire et des matières en relation avec l'histoire doit être confié à des spécialistes.

A ce niveau d'âge scolaire particulièrement délicat et important, où se posent notamment les problèmes d'orientation, il est indispensable que les maîtres, appelés à enseigner dans ces classes, reçoivent soit à l'université, soit dans les écoles normales ou dans d'autres instituts du niveau de l'enseignement supérieur, une formation très adéquate. Formation double : scientifique d'abord, dans le cadre de l'enseignement supérieur, pédagogique et pratique ensuite, dans des centres particuliers.

Dans la formation scientifique, l'accent doit être mis sur l'étude des problèmes économiques, sociologiques, géographiques, ethnologiques, aussi bien que politiques. Les liaisons avec d'autres disciplines telles que les sciences humaines, l'archéologie, l'histoire de l'art et de la pensée, la littérature, la technologie, etc., ne peuvent être négligées.

La formation pédagogique comporte une initiation à :

- a) la psychologie générale, plus particulièrement la psychologie de l'enfant et de l'adolescent ;
- b) la micro-sociologie des groupes ;
- c) la pédagogie générale et la pédagogie particulière à la discipline ;
- d) la didactique, y compris des exercices pratiques multipliés et l'acquisition des techniques nécessaires à la manipulation du matériel.

Ces formations ne se conçoivent pas sans une remise à jour continue ; celle-ci implique une collaboration étroite et concertée entre l'université et les représentants de l'enseignement secondaire en vue de définir une action commune.

Un recyclage permanent des maîtres s'impose sur le plan pédagogique et, le cas échéant, sur le plan scientifique. Ce recyclage pourra revêtir des formes variées : journées pédagogiques, colloques, stages, etc.

On ne saurait trop souhaiter que les autorités locales et nationales se préoccupent de fournir aux enseignants les moyens de s'informer sur l'évolution des techniques pédagogiques et que soient organisés entre les divers pays des échanges de professeurs et de matériels d'enseignement.

Par-dessus tout, on s'attachera à fortifier la conviction des maîtres sur l'éminente valeur éducative de l'histoire, condition essentielle d'un enseignement efficace.

**Recommandations au Conseil de l'Europe,
à l'Unesco et à d'autres organisations internationales.**

Documentation et droit d'auteur.

1. Pour encourager l'adoption d'une perspective historique européenne, il a été suggéré, à titre de mesure d'urgence, que le Conseil de l'Europe prépare pour les élèves des écoles secondaires :

- a) Un tableau chronologique de l'histoire européenne en général, fondé sur les thèmes du stage d'Elseigneur.
- b) Un second tableau chronologique couvrant les deux cents dernières années de l'histoire européenne et indiquant les événements les plus importants de cette période.

Ces tableaux devraient avoir un format suffisant pour être exposés dans la salle de classe et être accompagnés de brochures explicatives destinées aux professeurs.

2. On a estimé qu'il était nécessaire, pour l'enseignement de l'histoire, de disposer de collections de documents sur des thèmes historiques locaux, nationaux, européens et mondiaux. Le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales ont été invités à établir des listes de documents utiles et à aider l'échange de tels documents. Il convient notamment d'établir une série d'index des sources, en coopération entre toutes les organisations européennes intéressées.

3. Le Conseil de l'Europe a été chargé d'explorer les problèmes résultant de l'existence de droits d'auteur nationaux et internationaux, notamment dans l'emploi de parties de sources secondaires pour la préparation du matériel d'enseignement.

4. Au sujet de l'histoire mondiale, les participants ont estimé que l'UNESCO pouvait indiquer des lignes directrices et faire un usage plus étendu des projets existants, par exemple le Projet des écoles associées.

5. Il a été suggéré que l'Institut International des manuels scolaires de Brunswick examine la possibilité d'élargir ses activités en établissant un registre international du matériel de l'enseignement de l'histoire.

Auxiliaires audio-visuels.

1. Notant que la série de publications intitulée « l'Education en Europe » comporte déjà des catalogues de films sur différents thèmes, les participants ont proposé que le Conseil de l'Europe prépare et publie une liste des catalogues des films historiques disponibles dans les Etats membres du C.C.C. Il a été suggéré aux Etats membres qui ne possèdent pas de catalogues des films d'enseignement de l'histoire d'entreprendre l'établissement de ce catalogue à titre de contribution à la liste européenne.

2. Afin de répondre aux besoins des historiens et des professeurs d'histoire en ce qui concerne les auxiliaires audio-visuels, les participants ont recommandé qu'un groupe de travail soit formé pour rassembler et diffuser les informations sur les ressources et les travaux de recherche ayant trait à la production et à l'emploi des films d'enseignement de l'histoire.

3. Les participants ont exprimé l'opinion que la production et l'échange de films consacrés à des situations pédagogiques pourraient être de la plus haute importance en améliorant l'enseignement de l'histoire et en encourageant les méthodes d'étude active.

Formation des enseignants.

1. Pour adapter l'enseignement de l'histoire aux nécessités modernes, il a été jugé essentiel d'organiser un autre stage d'histoire sous les auspices du Conseil de l'Europe à la suite des stages d'Elseneur et de Brunswick. Ce nouveau stage traiterait de la formation et du recyclage des professeurs d'histoire et serait accompagné d'une réunion d'experts qui discuteraient et visionneraient des films sur l'enseignement de l'histoire pour les circuits fermés de télévision.

2. Il a été suggéré également que les organisations internationales et les associations d'enseignants envisagent l'organisation d'autres réunions internationales sur le plan gouvernemental ou non gouvernemental, pour discuter l'enseignement de l'histoire. A la lumière du projet belge, on a estimé que les spécialistes devraient examiner notamment si l'histoire doit être enseignée à la lumière chronologique traditionnelle ou suivant des thèmes.

Centres européens et nationaux.

1. On a constaté avec regret que rares ont été les mesures prises pour donner suite à la Résolution (65) 17 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe relative à la création de centres nationaux d'infor-

mation et de documentation pour l'amélioration des manuels d'histoire et de géographie. En conséquence, les gouvernements membres du Conseil de l'Europe ont été invités à mettre en œuvre les dispositions de la résolution dès que possible.

2. Les participants se sont félicités que l'Institut de Brunswick ait accepté, à l'invitation du Conseil de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe, de servir de plaque tournante européenne pour l'information sur les manuels d'histoire et de géographie. Les participants ont mis l'accent sur les travaux importants déjà réalisés par l'Institut, notamment pour la collection de documents, et ils ont recommandé que les gouvernements et les associations d'enseignants :

- a) tiennent l'Institut au courant de l'évolution de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans leur pays ;
- b) communiquent la documentation nécessaire à l'Institut.

3. Les participants ont également exprimé l'espoir que les autorités compétentes de la République Fédérale d'Allemagne apporteraient leur appui à l'Institut et l'équiperaient de telle sorte qu'il puisse mener à bien ses tâches européennes.